

TRANSITION IR-OPS - SYSTÈME DE GESTION & FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT

13 février 2014



Messages clés

- Le nouveau règlement n'est pas une révolution
 - Les changements clarifient le système de gestion (sécurité/conformité)
 - Les programmes de maintien des compétences doivent être revus (notamment qualifications multiples)
- Chaque décision managériale doit prendre en compte en amont
 - La conformité réglementaire
 - Les risques associés
- Le système de gestion établi doit démontrer son efficacité
 - à détecter en interne les non-conformités résiduelles dans toutes les composantes de l'exploitation,
 - et à y remédier
 - ainsi qu'à remédier rapidement aux écarts détectés par l'autorité
- La connaissance de la réglementation et des risques propres à l'exploitation doit être largement partagée au sein de l'entreprise

Conclusion

- **Clarification des exigences en matière de système de gestion et de formation des personnels navigants** (du moins nous l'espérons)
- **Continuons à travailler ensemble, autorité et exploitants, pour une transition « en douceur »**
 - Respect des échéances déposées
 - Correction des écarts déjà identifiés
 - **Transparence nécessaire des deux côtés**
 - Ce qui sera détecté trop tard sera difficile à corriger : ne mettez pas votre CTA en danger!
 - **N'hésitez pas à nous solliciter**
 - Correspondants DSAC-IR habituels
 - Boîte fonctionnelle dsac-trans-irops-bf@aviation-civile.gouv.fr



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie

Conclusion

- **Points restant à traiter / expliciter officiellement**
 - **Affrètements /partage de code** (atelier EASA le 19/03)
 - **Comment faire des AMOC** (moyens de conformité alternatifs)
 - **Modalités de regroupement de compagnies pour constituer un « pool d'audit »**
 - **Exigences quant aux adjoints / aux suppléants des RDs**
 - **Description du référentiel exploitant pour exploiter en aviation générale : attendus de la DSAC**
 - **Peut-on relever un écart aux IR-OPS en cas d'absence de protocole d'accord avec les OS concernant la levée d'anonymat dans le cadre de l'ADV?**
 - **Questions visio non traitées en séance**



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie

Détails pratiques

- **Mise à disposition ultérieure des présentations**
 - via vos DSAC-IR
 - Sur le site Internet de la DGAC
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Seminaire-Transition-IR-OPS.html>
- **Prochain rendez-vous**

Séminaire transition IR-OPS et FTL



9 et 10 avril 2014
Siège de la DGAC



Programme transmis prochainement!



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie